

LE MÉLANGE DES FONDS

Le mélange des fonds se produit lorsque les finances personnelles et celles de l'entreprise sont confondues au lieu d'être séparées.

En voici des exemples :

- ▶ Utiliser un compte bancaire d'entreprise pour payer des dépenses personnelles.
- ▶ Déposer des fonds personnels dans des comptes d'entreprise sans documentation appropriée.
- ▶ Utiliser la même carte de crédit ou le même compte bancaire pour les transactions personnelles et professionnelles.
- ▶ Transférer de l'argent entre les comptes sans le comptabiliser comme un salaire, des dividendes ou un prêt.

Risques juridiques

Le droit des sociétés canadien reconnaît qu'une société par actions est une entité juridique distincte de ses propriétaires. Cette séparation est fondamentale pour protéger les actifs personnels.

Toutefois, si la séparation entre le propriétaire et l'entreprise n'est pas respectée, les tribunaux peuvent décider que la société n'est qu'un simple prolongement du propriétaire. En droit canadien, les tribunaux peuvent tenir les actionnaires personnellement responsables des obligations de la société si :

- ▶ La société est entièrement dominée ou contrôlée par le propriétaire.
- ▶ La société sert de paravent à une conduite inappropriée ou frauduleuse.

Lorsque cela survient, la protection normalement offerte par la constitution en société (incorporation) peut être perdue, et les actifs personnels du propriétaire pourraient être exposés aux dettes de l'entreprise.

Risques fiscaux et de conformité

Pour les petites entreprises canadiennes, le mélange des fonds peut créer des problèmes de conformité avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).

L'ARC s'attend à ce que les entreprises maintiennent une séparation claire entre les finances de l'entreprise et les finances personnelles. Lorsque les registres financiers manquent de clarté, il devient difficile de déterminer quelles dépenses constituent des frais d'entreprise admissibles.

Ceci peut mener à :

- ▶ Des dépenses non déductibles
- ▶ Des problèmes de déclaration de la TPS/TVH
- ▶ Un risque accru de vérification fiscale
- ▶ Des frais supplémentaires de tenue de livres

Sans processus comptables formels, le mélange des fonds peut également rendre la préparation des états financiers de fin d'exercice beaucoup plus complexe.

Pratiques exemplaires pour prévenir le mélange des fonds

Les petites entreprises de l'Ontario peuvent prévenir ce problème en adoptant quelques pratiques clés :

Maintenir des comptes bancaires distincts

Ouvrez des comptes dédiés pour :

- ▶ Les activités courantes (opérations)
- ▶ La paie
- ▶ Les taxes de vente (TPS/TVH)

Utiliser des méthodes de rémunération appropriées pour le propriétaire

Au lieu de faire des retraits informels, utilisez :

- ▶ Un salaire (pour les sociétés par actions)
- ▶ Des dividendes
- ▶ Des prêts aux actionnaires dûment documentés

Tenir des registres financiers rigoureux

Tenez des registres comptables à jour et effectuez des rapprochements bancaires régulièrement.

Utiliser des cartes de crédit distinctes

Les dépenses personnelles et professionnelles ne devraient jamais être portées au même compte.

Faire appel à des conseillers professionnels

Les comptables et les conseillers financiers peuvent vous aider à mettre en place les bonnes structures financières.